



CONDITIONS GENERALES DE VENTE

ARTICLE 1. Objet

Le présent document définit les conditions générales de vente (CGV) de prestations de service par « **SALSABOR** » pour la dispense des cours de danse au titre de la souscription des formules proposées dans les différentes structures labellisées.

ARTICLE 2. Acceptation

Le client qui souscrit à une formule, signe le contrat et reconnaît expressément avoir lu, compris et accepté les CGV et le règlement intérieur qui lui sont présentés au moment de la signature du contrat. Tout paiement en tout ou partie, effectué à l'intention de SALSABOR, vaut acceptation par le client, des conditions générales de vente et du règlement intérieur.

Ces 2 documents seront également disponibles à tout moment sur le site internet www.salsabor.fr.

ARTICLE 3. Prestations

SALSABOR dispense au client un enseignement de danses lui permettant, en fonction de la formule choisie, de bénéficier de prestations plus ou moins étendues dans le cadre proposé.

Cet enseignement constitue une formation technique, culturelle et chorégraphique dans le domaine des danses latines et afro-caribéennes dispensées au sein de l'académie.

ARTICLE 4. Inscription – Compte client

Les inscriptions se font de deux façons possibles : en ligne, via le site internet ou sur rendez-vous, à l'accueil de l'un des Clubs affiliés à SALSABOR.

Le client doit se munir d'un certificat médical, ou attester de sa capacité à suivre des cours de danse, d'une photo, renseigner le contrat avec les formules choisies, payer la totalité du ou des produits achetés (un étalement de paiement est possible sous conditions et uniquement à l'accueil).

A défaut de présentation du certificat médical attestant que son état de santé lui permet de suivre des cours de danse, l'adhérent prend l'entière responsabilité de ce qui pourrait arriver de préjudiciable pour sa santé. Toutefois le certificat médical est obligatoire pour les mineurs.

Toute inscription donne lieu à la création d'un compte client et d'un QR code unique associé, qui sera la carte d'accès aux prestations de cours proposées par SALSABOR. Ce QR code est digital, nominatif et non cessible. Il est envoyé par mail lors de l'inscription. Le client y aura accès à tout moment sur son compte. L'accès au compte est régi par un identifiant (adresse mail) et un mot de passe, défini par l'utilisateur lors de sa première connexion. La validation du profil client est subordonnée à la saisie des informations obligatoires.

ARTICLE 5. Réservation et Conditions d'accès

Toute réservation ou participation à un cours ou à un stage, est subordonnée à l'achat d'une formule adaptée, avec un volume d'heures disponibles suffisant et en cours de validité à la date du cours envisagé.

Réservation - Annulation :

La réservation est obligatoire pour toute participation à un cours ou à un stage.

L'ouverture des réservations varie en fonction des cours et des périodes de l'année. Les réservations sont possibles jusqu'à 20 min avant le début du cours. Toutefois, il est recommandé de réserver au moins 2 heures avant le début du cours souhaité, via son compte utilisateur ou le site SALSABOR pour éviter les annulations de cours par SALSABOR, liées à un manque d'effectif.

Toute réservation pourra être annulée par l'utilisateur sans conséquence, jusqu'à 1 heure avant le début du cours concerné. Passé ce délai, le cours sera décompté.

En cas de non-réservation, SALSABOR pourra refuser l'accès au cours à la personne concernée.

Chaque cours prévoit un nombre de participants maximum. En cas de réservations supplémentaires, ces dernières seront affectées à une liste d'attente. En cas d'annulation d'une réservation, les clients de la liste d'attente sont prévenus par mail de la nouvelle disponibilité. La première confirmation sera alors validée pour le cours. Le processus est reproduit à chaque annulation d'une réservation.

Une réservation n'est enregistrée que si elle est « **validée** ». Le client dispose d'un délai maximum d'1 heure entre le début de la création de son panier de réservations et sa validation effective (avec ou sans achat associé). Passé ce délai, la réservation ne sera pas prise en compte et devra être renouvelée. SALSABOR se réserve le droit d'annuler un cours en cas de nombre de réservations inférieur ou égal à 5, jusqu'à 1 heure avant le début du cours concerné. La réservation sera alors recréditée sur l'abonnement du client.

Participations – Conditions d'accès :

Le scan du QR code est obligatoire pour toute participation à un cours ou à un stage.

Chaque participant doit passer son QR code entre 10 minutes avant le début de chaque cours suivi, jusqu'à 30 minutes après le début du cours, dans chaque salle disposant d'une tablette mise à disposition à cet effet. En cas d'absence ou de défaillance de tablette, une liste sera mise à disposition pour y reporter le nom de chaque participant.

En cas de non-présentation du QR code, SALSABOR pourra refuser l'accès au cours à la personne concernée.

SALSABOR se réserve le droit d'annuler un cours en cas de nombre de participations effectives inférieur ou égal à 5. La participation sera alors recréditée sur l'abonnement du client.

SALSABOR se réserve le droit de ne pas maintenir un cours du planning si le nombre de participants est inférieur ou égal à 10 de façon récurrente. Les clients seront informés au moins 15 jours avant l'arrêt du cours.

ARTICLE 6. Les forfaits et abonnements

Toutes les formules (forfaits et abonnements) proposées par SALSABOR sont **nominatives, non cessibles et non remboursables**, en dehors des conditions prévues à l'article 12 des présentes CGV.

Elles sont automatiquement ajoutées, à l'achat, sur le compte utilisateur du client s'étant acquitté du règlement. Les formules donnent accès aux prestations dans tous les lieux labellisés SALSABOR, selon les modalités suivantes :

- **Les Cours à l'unité « UNIT »** : sont utilisables 1 seule fois, pour 1 cours dans le planning de cours ouverts du lundi au samedi – Valables uniquement sur la saison en cours lors de l'achat (septembre à juin)
- **Les Cartes Découverte « DEC »** : sont utilisables pour le nombre d'heures prédéterminé par la formule sélectionnée à l'achat sur des cours, dans le planning de cours ouverts du lundi au samedi, entre septembre et juin. Elles sont valables pour une durée limitée à compter du 1^{er} cours effectué et pour le volume de cours spécifié. Elles sont commercialisées uniquement à certaines périodes de l'année et la 1^{ère} utilisation doit impérativement intervenir dans les 7 jours suivant l'achat. Cette formule ne peut être prescrite qu'1 seule fois par client sous réserve que sa dernière participation remonte à plus de 3 ans. Cette formule ne peut faire l'objet d'aucun report et d'aucune remise commerciale.
- **Les Cartes Journée « CDJ »** : sont utilisables pour le nombre d'heures prédéterminé par la formule sélectionnée à l'achat, sur des cours dans le planning de cours ouverts en journée, du lundi au vendredi avant 18h, entre septembre et juin. La première utilisation doit intervenir dans le mois suivant l'achat, hors juillet et août. Elles sont valables pour une durée limitée à compter du 1^{er} cours effectué et pour le volume de cours spécifié.
- **Les Recharges Liberté « RL »** : sont utilisables pour le nombre d'heures prédéterminé par la formule sélectionnée à l'achat, sur des cours dans le planning de cours ouverts du lundi au samedi, entre septembre et juin. La première utilisation doit intervenir dans le mois suivant l'achat. Elles donnent également accès aux stages dits « classiques » ou les stages d'été sous certaines conditions (volume suffisant) et permettent de bénéficier de tarifs préférentiels sur les stages dits « spécifiques » moyennant le décompte du volume horaire dédié au stage. Elles sont valables pour une durée limitée à compter du 1^{er} cours effectué et pour le volume de cours spécifié.
- **Les Pass Illimités « FP »** : sont utilisables pour un nombre d'heures illimité, sur une période prédéterminée, sur des cours dans le planning de cours ouverts du lundi au samedi, entre septembre et juin. La première utilisation doit intervenir dans le mois suivant l'achat, hors juillet et août. Elles permettent de bénéficier de tarifs préférentiels sur les stages dits « classiques » et sur la plupart des stages dits « spécifiques » sous certaines conditions et sous réserve que l'abonnement soit en cours de validité au moment du stage. Elles sont valables pour une durée limitée à compter du 1^{er} cours effectué.
- **Les Packs** : sont utilisables pour 1 nombre d'heures ainsi qu'un planning prédéterminé par la formule du Pack. Elles sont valables pour une durée définie.

- **Les Stages dits « Classiques » ou « Spécifiques » :**
 - **Forfaits Stages classiques « STGC » :** sont utilisables 1 seule fois, pour le nombre d'heures prédéterminé par la formule sélectionnée à l'achat, pour 1 stage, dans le planning des stages proposés entre septembre et juin. - Valables uniquement sur la saison en cours lors de l'achat (septembre à juin)
 - **Forfaits Stages spécifiques « STGS » :** sont utilisables 1 seule fois, pour le nombre d'heures prédéterminé par la formule sélectionnée à l'achat, pour 1 stage, dans le planning des stages proposés entre septembre et juin. - Valables uniquement sur la saison en cours lors de l'achat (septembre à juin)
- **Les Cours Particuliers « CP » :** sont utilisables pour le nombre d'heures prédéterminé par la formule sélectionnée à l'achat. Le planning sera déterminé selon un accord entre le participant et l'enseignant en fonction des disponibilités de salle. Disponibles pour 1 personne, en couple ou en groupe sous conditions. La 1^{ère} utilisation doit impérativement intervenir dans le mois qui suit la date d'achat de la formule. Les abonnements sont valables pour une durée limitée à compter du 1^{er} cours effectué.

Les principaux forfaits et abonnements figurent en annexe aux présentes CGV.

ARTICLE 7. Saison – Durée de validité :

Saison :

La saison de SALSABOR est la période allant de septembre de l'année N à juin de l'année N+1, déduction faite de 2 semaines prévues pour les vacances scolaires de fin d'année civile (Noël, Nouvel an) et d'1 semaine au mois de mai. La période ainsi délimitée comprend généralement 40 semaines. SALSABOR se réserve le droit d'ajuster cette période, chaque année, en fonction des contraintes de calendrier. Elle est dans tous les cas, définie en début de saison.

La saison élargie est la période allant de septembre de l'année N à août de l'année N+1.

1^{ère} utilisation et Durée de validité :

Lorsque les forfaits et abonnements sont régies par une durée de validité, le début de cette durée s'entend à partir de la 1^{ère} utilisation. La durée de validité ne tient compte que des semaines de la saison. Ainsi, un abonnement dont le « solde » de durée de validité à fin juin (fin de saison) est de 3 semaines, prendra fin la 3^{ème} semaine de septembre.

La première utilisation d'un forfait ou abonnement, doit intervenir dans le mois qui suit la date d'achat sauf dans les cas suivants :

1. Le client dispose déjà d'un forfait ou abonnement en cours d'utilisation. Dans ce cas le délai d'1 mois court à partir de l'expiration de la formule en cours (date ou volume)
2. Pour les formules dont la période d'utilisation est formellement spécifiée.
3. En cas de spécifications particulières liées à des actions promotionnelles

Fermeture imposée :

En cas de fermeture de l'établissement imposée par les autorités (confinement par exemple), tous les abonnements seront suspendus et ne donneront lieu à aucun remboursement. Les seuls cas de remboursements possibles sont spécifiés à l'article 12 des présentes CGV ou en cas d'arrêt définitif de SALSABOR.

Les conditions de 1^{ère} utilisation et les durées de validité figurent en annexe aux présentes CGV.

ARTICLE 8. Frais d'inscription – Cartes de Membre – Licence Fédérale

Tout achat d'un abonnement est soumis à des frais d'inscription, payables 1 fois par saison et renouvelables chaque saison. Ces frais d'inscriptions comprennent entre autres, l'acquisition :

- De la licence fédérale auprès de la FFDanse : valable sur la saison élargie (septembre à août) en cours au moment de l'achat
- De la carte de membre SALSABOR : valable sur la saison élargie (septembre à août) en cours au moment de l'achat

Certaines formules identifiées (forfaits), sont soumises à des frais d'inscription réduits, payables 1 fois par saison et renouvelables chaque saison. Ces frais d'inscriptions comprennent entre autres, l'acquisition :

- De la carte de membre SALSABOR : valable sur la saison élargie (septembre à août) en cours au moment de l'achat

Les autres formules de cours (sans engagement) sont exonérées de frais d'inscription.

Le renouvellement des frais se fait au début de chaque saison ou lors de la première réservation de la nouvelle saison.

La licence et la carte de membre offrent un nombre important d'avantages telles que des réductions dans plusieurs commerces ou des événements partenaires de SALSABOR et de la FFDanse.

ARTICLE 9. Tarifs et Modalités de Règlement

Les tarifs sont affichés en toute transparence sur le site internet de SALSABOR et sur tous les supports de communication prévus à cet effet. Ils figurent également sur le contrat du client lors de chaque transaction. Différents modes de règlement sont acceptés par SALSABOR, en ligne ou à l'espace d'accueil de chaque lieu, selon les conditions suivantes :

- Paiement en ligne : CB, PAYPAL pour les achats « comptant »
- Paiement sur place : CB, ANCV Connect, Chèques, Espèces

En cas de paiement fractionné consenti par SALSABOR, la totalité des versements doit être remise lors de la transaction. A défaut, le client doit fournir des garanties de paiement à définir spécifiquement.

SALSABOR pourra faire évoluer de façon unilatérale les modalités de règlement possible en fonction de l'évolution des outils et technologies prévues à cet effet (Prélèvements, Virements, ...).

Tout règlement est définitif et non remboursable sauf dans le cadre des conditions prévues à l'article 12 des présentes CGV. En cas de rétractation dans les délais prévus par la loi (achat à distance uniquement), SALSABOR procédera au remboursement des sommes perçues. Ce délai ne pourra être pris en compte si le client a démarré l'utilisation de son forfait ou de son abonnement. De même, si l'achat donne lieu à un règlement sur place, le délai de rétractation ne sera pas pris en compte.

Aucune modification de formule n'est possible en cas de paiement et de démarrage de l'utilisation du forfait ou abonnement.

Les modalités d'échéancier figurent en annexe aux présentes CGV.

ARTICLE 10. Annulation, Abandon, Absence

Annulation par le client :

- **Annulation** - Toute annulation de réservation effectuée plus d'1H avant le début du cours concerné, sera sans conséquence : les forfaits ou abonnements ne seront pas débités et de nouveau disponibles pour une prochaine réservation.
- **Annulation tardive** - Toute annulation de réservation effectuée moins d'1H avant le début du cours concerné ne sera pas prise en compte : le forfait ou abonnement sera débité du volume horaire prévu pour le cours.
- **Absence** - Une réservation non annulée sans présentation du client sera considérée comme une participation : le forfait ou abonnement sera débité du volume horaire prévu pour le cours.
- **Abandon** : Une participation interrompue sera considérée comme une participation : le forfait ou abonnement sera débité du volume horaire prévu pour le cours.

Annulation par SALSABOR :

- Toute annulation de cours par SALSABOR libère tout forfait ou abonnement utilisé(e) à la réservation et redonne au participant le crédit correspondant au cours réservé qui sera utilisable à tout moment sur des cours de même nature sur la saison en cours lors de l'achat de la formule concernée.

ARTICLE 11. Assurance Report

L'Assurance Report est une possibilité proposée aux clients ayant souscrits aux formules Recharges Liberté « RL », souhaitant prolonger la durée de validité de leur forfait, en cas de conditions non prévues à l'article 12 des présentes CGV.

Le client bénéficie avec l'Assurance Report d'un nombre de semaines supplémentaires lui permettant de finir la consommation de ses heures restantes après l'expiration de son forfait ou abonnement. Il dispose d'un délai maximum d'1 mois à compter de la date d'expiration du forfait ou abonnement pour formaliser sa demande. Le report ne pourra en aucun cas excéder 6 mois à compter de la date d'expiration du forfait ou abonnement.

Le calcul de l'extension de validité permet de définir un nombre de semaines permettant la résorption des heures restantes ; il se fait sur la base d'une fréquence équivalente à la fréquence de consommation du produit assuré. Cette offre permet un délai supplémentaire afin de terminer le crédit de la formule, selon le calcul suivant :

Extension (nb de semaines supplémentaires) = Volume d'heures restant x Durée de validité Initiale / Volume initial d'heures
Le tarif est calculé comme suit :

$$20\% \times \text{Volume d'heures restant (au tarif unitaire initial d'achat)}$$

Les règles de consommation inhérentes à chaque formule restent en vigueur.

ARTICLE 12. Suspension, Résiliation et Conditions Particulières

Tout règlement relatif à un forfait ou un abonnement ayant fait l'objet d'une première utilisation, est dû en totalité.

Motifs de Suspension et de Résiliation

SALSABOR peut consentir à mettre en place une suspension provisoire, un avoir, ou une résiliation (remboursement partiel) en dernier recours, dans les conditions particulières ci-après :

- Mutation professionnelle induisant un déménagement à plus de 100 km des locaux de SALSABOR (résiliation)
- Déménagement de la résidence principale à plus de 100 km des locaux de SALSABOR (résiliation)
- Raisons de santé induisant une incapacité provisoire ou permanente à la pratique de la danse (suspension ou résiliation)
- Impossibilité pour SALSABOR d'assurer ses prestations (suspension ou résiliation)

Modalités d'Avoir et de Remboursement :

Toute demande de suspension ou résiliation doit faire l'objet d'une demande formelle avec la production de justificatifs pertinents et probants (Attestation d'employeur, justificatifs de domicile, certificats médicaux rédigés par un médecin, ...). La date de prise en compte sera obligatoirement postérieure à la demande.

En cas de validation de la demande par SALSABOR :

- La suspension sera sans frais et se matérialisera par un simple report de la durée de validité du forfait ou de l'abonnement
- La résiliation se matérialisera par un avoir ou un remboursement du solde (en volume ou en durée), déduction faite de frais s'élevant à 15€ + 5% du solde à rembourser.

Une confirmation de suspension, d'avoir ou de remboursement sera adressée au client par mail.

Dans tous les cas, les frais d'inscription ne sont pas remboursables.

ARTICLE 13. Professionnels

Toute personne exerçant une activité d'enseignement de danses générant des revenus, sera soumise à un tarif spécifique. Toute reproduction totale ou partielle des techniques et du savoir-faire de SALSABOR (Licence de Marque souscrite par le Club) devra faire l'objet d'une autorisation expresse.